

PLAN DE GESTION DE L'EAU 2017 - 2021



BILAN



Pensez à l'environnement. N'imprimez ce document que si vous en avez vraiment besoin.

Équipe de réalisation

Rédaction

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques - Service de transition écologique

Ma petite boîte verte, spécialiste en transition écologique en milieu municipal

Révision

Michael Pruneau, coordonnateur de projets écologiques - Service de transition écologique

Frédéric Vandal, directeur - Service de transition écologique



BILAN DU PLAN DE GESTION DE L'EAU 2017 - 2021

Table des matières

<u>Introduction</u>	<u>3</u>
<u>Mise en contexte</u>	<u>4</u>
<u>Grandes réalisations du plan d'action</u>	<u>5</u>
<u>Orientation 1 - Sensibiliser sur les différents aspects de l'eau</u>	<u>6</u>
<u>Orientation 2 - Protéger les écosystèmes aquatiques</u>	<u>6</u>
<u>Orientation 3 - Gérer adéquatement l'eau potable municipale</u>	<u>8</u>
<u>Orientation 4 - Optimiser l'assainissement des eaux usées</u>	<u>9</u>
<u>Conclusion</u>	<u>10</u>

Introduction

La Ville de Gatineau a la compétence de gérer efficacement la disponibilité et l'accessibilité de sa ressource en eau afin répondre aux besoins de sa population. Elle est consciente de l'importance de préserver cette ressource naturelle. Pour ce faire, la Ville s'est dotée d'un Plan de gestion de l'eau et de son premier plan d'action pour les années 2017 à 2021. Les années 2022 et 2023 ont servi de transition pour la réalisation des différentes étapes pour l'élaboration du futur plan d'action.

Ce premier plan avait pour but de favoriser la collaboration entre les différents services municipaux impliqués dans la gestion de l'eau afin de regrouper toutes les actions mises en place par ces services et de se doter d'une stratégie d'action. Cela aura permis d'établir la vision d'ensemble de la gestion de l'eau municipale, d'en dégager des orientations, des objectifs et d'identifier de nouvelles actions. De plus, ce plan de gestion de l'eau aura permis d'arrimer les efforts de la Ville avec les plans directeurs de l'eau (PDE) des deux organismes de bassins versants situés sur son territoire, soient l'Agence de bassin versant des 7 (ABV des 7) et le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).

Portrait du territoire :

Quatre usines de production d'eau potable desservent une population d'environ 292 000 habitants. Trois de ces usines ont des prises d'eau installées dans la rivière des Outaouais. L'usine de Buckingham puise son eau dans la rivière du Lièvre. De plus, la Ville de Gatineau possède deux usines de traitement des eaux usées. La première est située à Masson-Angers pour le traitement des eaux des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers. La deuxième est située à Gatineau pour les eaux usées des secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau.

Le territoire comprend trois lacs, chacun géré par des entités différentes :

- le lac des Fées (Parc de la Gatineau, Commission de la capitale nationale (CCN)),
- le lac Leamy (CCN) et
- le lac Beauchamp (Ville de Gatineau).

Le bassin versant comporte aussi quatre rivières (Outaouais, Gatineau, Blanche, Lièvre) et une panoplie de ruisseaux et de milieux humides. On trouve également sur son territoire trois plages gérées par la Ville (plage des Cèdres, plage Moussette et plage du lac Beauchamp) et une plage gérée par la CCN (plage du lac Leamy).

Le portrait d'ensemble démontre bien que la ville de Gatineau a une abondance d'eau sur son territoire. La mise en œuvre de son Plan de gestion de l'eau (PGE) lui aura permis de concrétiser l'utilisation durable de l'eau sur son territoire. Ce bilan présente donc les grandes réalisations des actions du plan de gestion de l'eau.

Faits saillants

- ★ 72 % de toutes les actions prévues ont été engagées par la Ville
- ★ Quatre rapports d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable
- ★ Réalisation d'un **guide pratique** visant à l'amélioration de la captation des eaux pluviales
- ★ **Plan de gestion environnementale** du lac Beauchamp
- ★ La détection des raccords inversés a été fait sur un total de 51 800 mètres de tronçon
- ★ Des **procédures** lors de pluies torrentielles ont été mises en place afin d'améliorer la gestion de grands coups d'eau

Mise en contexte

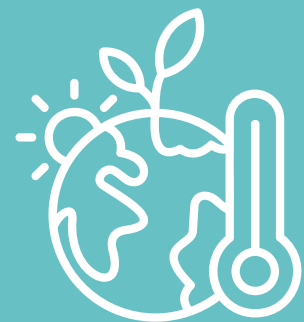
En 2008, la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale en vue de faire évoluer Gatineau dans une perspective de développement durable. C'est lors de l'adoption du deuxième plan d'action de la Politique environnementale 2014-2018 que la Ville se dote comme objectif d'adopter et de mettre en œuvre un Plan de gestion de l'eau.

Le Plan de gestion de l'eau a été officialisé le 29 août 2017 et couvrait les années 2017-2021. Un total de 54 actions étaient prévues pour répondre aux 14 objectifs découlant de 4 grandes orientations :

- 1- Sensibiliser sur les différents aspects de l'eau
- 2- Protéger les écosystèmes aquatiques
- 3- Gérer adéquatement l'eau potable municipale
- 4- Optimiser l'assainissement des eaux usées

L'accomplissement des actions s'est poursuivies durant les années 2022 et 2023, comme étant des années de transition. Cette transition était nécessaire pour permettre la réalisation des différentes étapes menant à l'élaboration du nouveau plan d'action.

L'objectif principal de ce bilan est de mettre en lumière tous les efforts mis en place pour protéger la ressource en eau de la Ville de Gatineau. De plus, ce bilan permet de souligner la contribution de certaines de ces actions au Plan climat*, qui a été adopté par le conseil municipal à l'automne 2021. En effet, certaines actions du Plan de gestion de l'eau répondent directement à l'enjeu de l'adaptation aux changements climatiques. Ces actions seront donc identifiées par cet encadré et ce logo présenté à droite.



* VILLE DE GATINEAU, Plan climat : pour une ville qui fait face aux défis climatiques, phase 1 - Septembre 2021

BILAN DES ANNÉES 2017 - 2021

Le plan d'action 2017-2021 sur la gestion de l'eau comprenait quatre orientations découlant en 14 objectifs et 54 actions.



Grandes réalisations du plan d'action

L'état d'avancement de ce plan est très positif : **72 % de toutes les actions prévues ont été engagées par la Ville**. Certes, la mise en œuvre des actions a été grandement affectée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Toutefois, la majorité des actions ont atteint la cible prévue, ce qui permet de conclure au franc succès de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Au delà de l'avancement et de la mise en œuvre de ce plan, son succès réside dans la collaboration entre les services qui s'est instaurée pour assurer une gestion transversale de la ressource.

Pour chacune des orientations, les réalisations avec le plus d'impact sont présentées.

Orientation 1 - Sensibiliser sur les différents aspects de l'eau

L'embauche d'une ressource humaine dédiée à la mise en œuvre du plan (action 1.1) est le facteur clé du succès et de l'avancement du plan.

La sensibilisation du public (actions 1.2 a, b, c, d) a permis d'informer la population avec des outils de communication adaptés, des ateliers pour les jeunes, des informations sur le site internet de la Ville et des campagnes de sensibilisation dans les médias locaux.



Visuel de la campagne de sensibilisation dans les médias locaux (journaux, autobus STO, médias sociaux et publicité sur le web).

Orientation 2 - Protéger les écosystèmes aquatiques

La Ville de Gatineau a réalisé quatre rapports d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable, soit une pour chacune de ses prises d'eau (Aylmer, Hull, Gatineau et Buckingham). Ceci a permis à la Ville de se conformer au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (action 2.1).

Une collaboration et un soutien financier des organismes de bassin versant (OBV) ont permis à ces acteurs d'importance l'accomplissement de divers projets visant la protection des milieux aquatiques (action 2.4).



La gestion des eaux pluviales est un enjeu important en milieu urbain puisque celle-ci permet de diminuer le risque d'inondation et de redonner sa vocation de ressource. C'est pourquoi la réalisation d'un guide pratique visant à l'amélioration de la captation des eaux pluviales (action 2.5), autant pour les citoyens que pour les entreprises, a été conçue par le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). Le guide répond aux besoins des utilisateurs puisqu'il contient des fiches techniques pour chaque aménagement proposé en gestion optimale des eaux pluviales.

Le Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp (action 2.6) a été adopté en 2017.

Le plan d'action a permis de mettre en place une série d'actions ayant pour but d'améliorer la qualité de l'eau du lac. Ces actions ont permis :



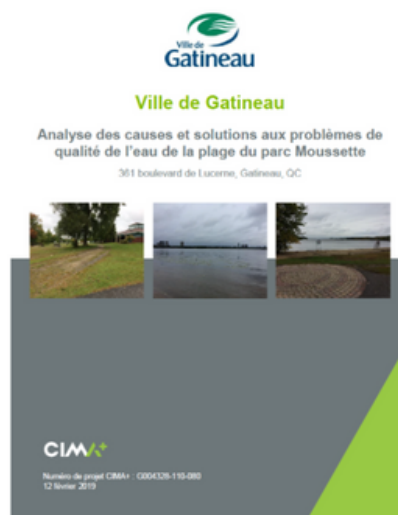
- de réduire les problèmes de ruissellement,
- de contrôler le myriophylle à épi (espèce exotique envahissante) et,
- d'améliorer la qualité de l'eau.

Les efforts pour la gestion environnementale du lac Beauchamp devront se poursuivre dans les prochaines années.

Rendre accessible l'eau potable municipale via un système simplifié de buvettes lors d'évènements, dans le but de réduire la présence de bouteilles d'eau à usage unique tout en s'assurant de la qualité de l'eau, a été un projet réalisé en collaboration avec le Bureau des événements du service des Arts, de la Culture et des Lettres (action 2.7). Un total de trois buvettes portatives a été achetées afin de les utiliser lors des festivals (en moyenne 10 par année).



Buvette portative permettant aux visiteurs d'un festival de remplir sa bouteille d'eau



Rapport d'analyse pour la page Moussette réalisé par la firme CIMA+



Une analyse des causes et solutions aux problèmes de qualité de l'eau de la plage Moussette a été réalisée en 2019 (action 2.10). Pour répondre aux problèmes d'érosion, de mauvaise qualité de l'eau de baignade et pour aider à la diminution de la présence de la bernache du Canada sur la plage, une proposition d'aménagement sera intégrée dans le plan d'action 2024-2028.



L'action de faire un plan pour l'élimination des surverses dans le ruisseau de la Brasserie a été modifiée en un projet d'amélioration de la situation (action 2.11a). Pour atteindre l'objectif d'éliminer complètement les surverses, il faut séparer le réseau pluvial du réseau sanitaire dans les quartiers concernés. Les travaux de séparation du réseau se poursuivent ce qui permet d'améliorer la situation de façon graduelle.



Le projet de caractérisation des berges municipales incluant un portrait de l'accessibilité aux rives municipales a été réalisé en 2020 (action 2.12). Au départ, il était prévu d'adopter une vision et une stratégie pour l'accès aux berges sur la base d'un portrait de la situation. Cependant, cette action a été modifiée pour un projet de caractérisation plus approfondie.

Le contrôle des populations d'oiseaux nuisibles (bernaches, goélands et canards) à proximité des plages s'est réalisé tous les ans (action 2.15a). Différentes actions ont été faites en fonction des besoins, des connaissances et du budget disponible. En effet, entre 2017 et 2021, les techniques suivantes ont été essayées : effarouchement avec drone, destruction des nids, stérilisation des œufs, relocalisation des individus, effarouchement par faux prédateur, panneaux d'interdiction de nourrir les oiseaux, clôtures, fanions et effarouchement par de puissants lasers par les sauveteurs. Les différents projets pilotes ont permis d'identifier, lorsque fait avec assiduité, que la stérilisation des œufs et la destruction des nids permettent de réellement diminuer le nombre d'oiseaux résidant pour la période estivale.

Orientation 3 - Gérer adéquatement l'eau municipale

Afin de pouvoir mettre en application la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) sur une base annuelle, un comité de gouvernance a été mis sur pied afin de suivre l'évolution des actions mises en place par le comité technique (action 3.1). Les différents services impliqués dans la SQEEP contribuent à la compilation des données annuellement afin de faire approuver ces bilans par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

- La Ville de Gatineau participe depuis 2011 aux différentes actions exigées par la SQEEP et participe aussi au comité de suivi de la SQEEP mis sur pied par le MAMH. La SQEEP actuelle couvre la période de 2019-2025.

Un plan de remplacement des purges en continu par des purges automatiques (action 3.1d) a été réalisé par le comité technique du Service des travaux publics. Cette action a comme objectif d'améliorer la qualité de l'eau et non seulement son économie. Les endroits ciblés dans le plan d'action ont été divisés en deux phases :

1. La première phase était pour éliminer les purges en continu lors de problèmes d'eau colorée par le changement pour une purge automatique.
2. La deuxième phase était pour remplacer les purges en continu de bout de réseau par une purge automatique.

Au total, 16 purges programmables ont été installées entre 2020 et 2021.

Dans le but de réduire la consommation d'eau potable à l'extérieur, deux révisions réglementaires ont permis de rencontrer les exigences de la SQEEP (action 3.1e). Plus précisément, des modifications au règlement concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau (482-2-2021) ont été adoptées en octobre 2021. De plus, le règlement 252-2-2020 concernant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau dans les commerces, les immeubles à bureaux, les institutions et les industries établis sur le territoire de la Ville de Gatineau a été adopté en février 2021.

Les quatre usines de production d'eau potable de la Ville de Gatineau participent annuellement au programme d'excellence en eau potable (PEXEP) du Réseau Environnement (action 3.2). La cible d'atteindre un minimum de trois étoiles a été atteinte lors de chaque participation.



Orientation 4 - Optimiser l'assainissement des eaux usées



Afin de diminuer la quantité d'eau à traiter aux usines d'assainissements, la séparation des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux (action 4.1a) s'est poursuivie. Une somme totalisant 104 millions de dollars a été investie entre 2017 et 2021 pour les travaux de séparation des réseaux. Tous les projets de séparation ciblés dans la planification ont été réalisés.

La détection des raccordements inversés (action 4.3) a connu un beau succès. La première étape fut d'échantillonner les exutoires de la Ville afin d'évaluer la probabilité de l'existence de raccordements inversés. Ceci aura permis de déterminer les bassins versants les plus problématiques. La deuxième étape fut de faire une analyse plus poussée par la remontée du réseau d'égouts des bassins prioritaires ainsi que des essais à la fumée pour un total de 51 800 mètres de tronçon. Les essais à la fumée ont permis de détecter 49 bâtiments ayant un fort potentiel d'inversion. Les prochaines actions à mettre en place consisteront à analyser plus spécifiquement ces bâtiments et à corriger les raccordements.

Annuellement, la ville participe au Programme d'excellence Stations de récupération des ressources de l'eau (StaRRE) du Réseau Environnement (action 4.4) tout comme l'optimisation des procédés de traitement des eaux usées (action 4.4a). L'usine d'épuration des eaux usées de Gatineau est actuellement en cours de modernisation. Ainsi, l'obtention de la certification 3 étoiles et la diminution de la quantité de polluants rejetés dans le milieu récepteur afin de répondre aux exigences annuelles du programme StaRRE sont accomplies.





Afin de respecter la réglementation concernant les rejets d'eaux usées dans l'environnement, le Service de l'eau et des matières résiduelles a établi des procédures lors de pluies torrentielles afin d'améliorer la gestion de grands coups d'eau (Action 4.5a). Ces procédures ont finalement été réalisées à l'interne et misent en application lors des inondations historiques de 2017 et 2019.

La **formation des opérateurs** ne détenant pas le certificat de qualification valide selon le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) (action 4.5b) est réalisée. Cette exigence est complétée et tout nouvel employé est qualifié pour répondre au ROMAEU. De plus, faire le **bilan de performance annuel (action 4.6)** fait partie des tâches courantes pour les personnes responsables aux usines d'épuration des eaux usées. L'approbation du bilan est réalisée annuellement.

Conclusion

Le bilan du plan d'action 2017-2021 et de ses années de transition 2022 et 2023 démontre clairement sa réussite dans l'accomplissement des actions pour une gestion durable de cette ressource. De plus, la réalisation de certaines actions concrétise l'orientation de la Ville d'**intégrer l'action climatique au cœur des pratiques de l'organisation municipale.**

Afin de poursuivre cette démarche, et en réponse aux nombreux défis, de nouvelles actions ont été identifiées afin de structurer et mobiliser les efforts. L'élaboration du prochain plan sera fait par le Service de transition écologique en collaboration avec plusieurs services municipaux, d'organismes environnementaux et pour donner suite à une consultation publique qui se déroulera en mai et juin 2023.

